

Règles concernant la publication de communications relatives à votre élevage et/ou de portées sur le site de 'The Collie Association'.

Seuls les éleveurs qui produisent sous un pédigrée émis ou reconnus dans le cadre de la FCI peuvent être acceptés comme membres. Cette section s'applique également dans le cas où un mâle sans pédigrée serait proposé pour saillie.

Seuls les éleveurs répondant à cette condition peuvent être répertoriés.

Seules les annonces de portées et de naissance bénéficiant émis ou reconnus dans le cadre de la FCI peuvent être publiées.

Il faut être membre depuis au moins 1 année. La cotisation doit être payée au plus tard pour le 1^{er} février de chaque année calendrier sur le compte suivant :

The Collie Association: IBAN: BE 61132507394917 BIC BNAGBEBB.

Répertorier un élevage: les informations suivants doivent être envoyées à innadv22@gmail.com.

Nom de l'élevage, coordonnées de l'éleveur (nom, adresse, numéro de téléphone (optionnel), adresse électronique, race (colley à poil long/colley à poil court), couleur. Les éleveurs wallons doivent indiquer leur numéro d'autorisation y compris pour les annonces de portées ou de naissances.

Les portées nées à l'étranger sont mentionnées après les portées nées en Belgique.

Annonces de portée ou de naissance

A. Chiots disponibles:

Envoyer un courriel à innadv22@gmail.com selon les modalités suivantes

1. mentionner le nom de chacun des parents tel que mentionnés sur leurs pédigrées en mentionnant leurs titres éventuels ainsi que les résultats des tests de santé effectués :

Nom du père :

AOC HD MDR1 DM

Nom de la mère :

AOC HD MDR1 DM

2. joindre une photo (ou un collage) des deux parents avec maximum 600 pixels en largeur et 500 pixels en hauteur ;
3. mentionner le nombre de chiots mâle ou femelle encore disponibles en précisant leur couleur et leur date de naissance.

B. Portées planifiées

Les annonces relatives aux planifications de portées doivent reprendre les points A.1. et 1.2. ci-dessus, ainsi que la date probable de mise bas.

L'annonce restera publiée sur le site jusqu'à la naissance des chiots. A ce stade, si des chiots de la portée sont disponibles, il est demandé à l'élevage d'envoyer à nouveau un courriel selon les modalités mentionnées dans le point A.

Les annonces des naissances resteront disponibles sur le site pendant une durée de trois semaines.

Au-delà de cette période, si des chiots sont encore disponibles et si l'élevage souhaite que l'annonce reste affichée plus longtemps ou soit mise à jour, il doit envoyer toutes les deux semaines un courriel à innavdy22@gmail.com en mentionnant les éléments du point A.3. ci-dessus. A défaut, l'annonce sera retirée du site.

Lorsque tous les chiots auront été placés, il est demandé à l'élevage de l'indiquer par courriel, afin que l'annonce puisse être supprimée.

Le TCA serait gré à l'élevage de mentionner aux familles adoptantes l'existence de notre club et de notre site (www.colleassociation.be) et de placer parmi les documents qu'il leur remettra, un formulaire d'adhésion au TCA.